

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS



RAPPORT 2009 SUR L ' ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007

I. GENERALITES

1. PERIMETRE

Les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sont les suivantes :

- ARCHAMPS	- JONZIER-EPAGNY
- BEAUMONT	- NEYDENS
- BOSSEY	- PRESILLY
- CHENEX	- ST-JULIEN-EN-GNEVOIS
- CHEVRIER	- SAVIGNY
- COLLONGES-SOUS-SALEVE	- VALLEIRY
- DINGY-EN-VUACHE	- VERS
- FEIGERES	- VIRY
	- VULBENS

soit 33 703 habitants (recensement janvier 2010).

La CCG a repris la compétence assainissement (collecte, transport et dépollution) des eaux usées depuis le 1^{er} janvier 2003. Celle-ci était exercée auparavant par les communes et syndicats à vocation d'assainissement. La compétence assainissement des eaux pluviales est quand à elle restée communale.

De ce fait, on distingue sur le territoire différents périmètres de collecte et de traitement des eaux usées, liés aux anciens regroupements des communes (cf. p 5).

2. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROJET DU TERRITOIRE

En 2000, la CCG avait établi un schéma général d'assainissement destiné à donner tous les éléments techniques et financiers pour le choix d'infrastructures à mettre en place sur le territoire.

Après la reprise de compétence, la CCG a accompagné les communes qui entraînent en révision de leurs documents d'urbanisme pour élaborer en parallèle leurs zonages d'assainissement.

En effet, la loi sur l'eau de 1992 impose aux communes et à leurs groupements de nouvelles obligations, dont la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif :

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones d'assainissement non collectif, où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elles le décident, leur entretien, afin de protéger la salubrité publique.

Sur les 17 communes, 14 zonages ont été élaborés, passés à enquête publique et approuvés ou en cours d'approbation par les communes.

Seules les communes de Chevrier, Dingy en Vuache, et Vers ne disposent pas de zonages d'assainissement.

Fin 2008, les membres de la commission assainissement ont été invités à étudier une évolution des redevances assainissement afin de faire face aux investissements restants à réaliser. Suite aux débats, la décision a été prise de tenir un rythme annuel moyen d'investissement de 3 millions d'Euros HT de travaux et d'augmenter la redevance pour atteindre 1.62 €HT/m³ en 2010.

3. GRANDS CHANTIERS 2009

ADOPTION DU MODE DE PRINCIPE DE GESTION POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT- RESTRUCTURATION DU SERVICE

L'exploitation du service d'assainissement, en 2009, des 17 communes de la collectivité a été assurée par la société Véolia Eau. Les trois contrats d'affermage arrivant à échéance le 31 décembre 2009, les élus communautaires ont dû se prononcer sur le mode de principe de gestion pour la compétence assainissement.

Pour répondre aux questions qui se posaient, deux démarches ont été entreprises :

- Mandat confié à Service Public 2000 (SP 2000) pour étudier les différentes hypothèses de gestion possibles :
 - délégation de service public par affermage (solution actuelle)
 - contrat unique de prestations de services
 - gestion en régie avec recours à des prestations de services extérieures
- Etude par le service d'une réorganisation et des moyens supplémentaires à mettre en place, complétée par un audit de la société JMA-RH

Après analyse de ces études, le Conseil communautaire réuni le 30 mars 2009 s'est prononcé pour une organisation du service d'assainissement collectif en régie et prestations de services à dater du 01.01 2010. Le conseil communautaire a également validé un nouvel organigramme pour le service assainissement. Cet organigramme est disponible en annexe 1.

STATION D'EPURATION DU VUACHE ET RESEAUX DE TRANSFERT

Suite aux études menées pour le projet d'assainissement du secteur du Vuache (communes de Dingy, Valleiry, Chevrier et Vulbens), une consultation a été lancée sur 4 lots :

- Lot n°1 : station d'épuration
- Lot n°2 : collecteur de rejet
- Lot n°3 : canalisation de transfert
- Lot n°4 : postes de refoulement

Le lot N°1 a été attribué au groupement d'entreprise MSE-Montessuit pour un montant de 3'688'000 € H.T.

Le marché a été signé le 26 octobre 2009

Concernant les lots 2 et 3, une entreprise a déposé un recours au Tribunal Administratif de Grenoble, et la procédure a été annulée pour les lots 2 et 3. Une nouvelle procédure sera lancée en 2010.

REALISATION DE LA STATION D'EPURATION MACROPHYTES D'ESSERTET (COMMUNE DE VIRY)

Réalisation d'une station macrophytes d'une capacité de 550 EH et de l'assainissement du hameau d' Essertet.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. DESCRIPTION DU SERVICE

PATRIMOINE

En 2009, la CCG devait gérer le patrimoine 2008 (ouvrages mis à disposition lors transfert compétence en 2003 et ouvrages réceptionnés entre 2003, et 2008), augmenté des ouvrages réceptionnés en 2009 :

Commune ou syndicat	Linéaire de canalisations	Ouvrages spéciaux	Ouvrage de traitement
Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly	57.85 km	4 postes de relèvement 2 déversoirs d'orage	Station d'Épuration de Neydens + 2 STEP à Grossaz et Jolliet appelées à disparaître
St Julien-en-Genevois	42.74 km	4 postes de relèvement 4 déversoirs d'orage	Collecte puis traitement en Suisse sur la Station d'Épuration d'Aire
Archamps, Bossey et Collonges sous Salève	53.52 km	4 postes de relèvement	Collecte puis traitement en Suisse sur la Station d'Épuration d'Aire
Chevrier et Vulbens	13.55 km	2 postes de relèvement	Station d'Épuration de Vulbens
Chênex	2.66 km		Station d'Épuration macrophytes à Chênex
Viry	21.58 km	4 + 1 = 5 postes de relèvement	Collecte puis traitement en Suisse sur la Station d'Épuration de Chancy + STEP de la Rippe appelée à disparaître. Station d'Épuration macrophytes à l'Eluiset
Valleiry et Dingy (Bloux/J/M)	27 km	2 postes de relèvement	Station d'Épuration de Valleiry
Vers	4.12 km		Station d'Épuration macrophytes à Maison Neuve
Jonzier Epagny	6.4 km		Station d'Épuration macrophytes à Jonzier
Savigny	3.6 km		Station d'Épuration macrophytes à Savigny
Total	233,03. km environ 235 km	21 postes de relèvement	11 usines de dépollution des eaux sur le territoire

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service 2009 est 30

ADMINISTRATIF

En 2009, la CCG a traité 230 dossiers de demande de PC, 17 de CU, et 31 de déclaration préalable. Cette donnée montre bien l'urbanisation importante du canton.

2. EXPLOITATION DU SERVICE

En reprenant la compétence assainissement des eaux usées le 1^{er} janvier 2003, la CCG a également repris de droit tous les contrats existants passés par les communes ou les syndicats compétents.

Elle a pris le parti d'avoir une exploitation avec un unique mode de gestion sur le territoire et a donc passé en 2003 une procédure de délégation de service public pour passer en affermage les 12 communes gérées en régie auparavant. La Compagnie Générale des Eaux, Véolia Eau aujourd'hui, a été attributaire de cette DSP qui a pris effet au 1^{er} janvier 2004.

Ainsi les périmètres de gestion ont été les suivants en 2009 :

Périmètres	Mode de gestion
Archamps, Bossey, Collonges Viry Valleiry Chevrier, Vulbens Chênex, Dingy, Jonzier-Epagny, Savigny et Vers représentant 5568 abonnés	Affermage Contrat DSP : - initial : du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 - suite à l'avenant n°1 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2009 Particularité d'un contrat de prestation par Véolia Eau sur la STEP de Valleiry pour traitement de l'eau et des boues suite à mise en demeure d'améliorer le traitement
Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly représentant 1953 abonnés	Affermage Contrat DSP - initial : du 1 ^{er} janvier 1994 au 31 décembre 2005 - suite à l'avenant n°1 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2008, et baisse des tarifs - suite à l'avenant n°2 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2009
Saint Julien en Genevois représentant 3049 abonnés	Affermage Contrat DSP : - initial : du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2008 - suite à l'avenant n°1 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2009

Dans chacun des contrats, les droits et obligations de chacun des protagonistes sont établis.
La répartition des tâches entre la CCG et Véolia Eau est la suivante :

Responsabilité CCG	Responsabilité Fermier
<ul style="list-style-type: none"> - Programmation et exécution des travaux neufs - Programmation et exécution des travaux de renouvellement - Travaux de réparations et d'entretien courant - Gestion des plans d'épandage des boues, y compris campagne d'analyses sur boues et évacuation - Mise à disposition du système de télésurveillance des Postes de Refoulement et des STEP 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> - sur STEP (y compris évacuation des déchets de prétraitement, sauf des gestion des boues) - sur réseaux pour garantir le libre écoulement (d'où curage préventif et interventions ponctuelles de désobstructions du réseau, y compris passage caméra si besoin) - Délai d'intervention de 2 heures - Devoir de préconisations auprès de la CCG lors de dysfonctionnements - Entretien des équipements électro-mécaniques sur STEP et PR - Télésurveillance des STEP et des PR - Vérification des branchements

La gestion des boues a été assurée par la CCG, les boues ont été soit épandues en agriculture, soit évacuées vers des plateformes de compostage.

Depuis 2006, le cabinet Birraux est responsable de la gestion des plans d'épandage des différentes STEP.

Sur le périmètre de la CCG, le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestique est de 4.

Exploitation effectuée sur le territoire par Véolia EAU

Véolia Eau a remis fin mai 2010 ses rapports d'activités assainissement sur les 3 périmètres. Les données des fiches récapitulatives en annexe sont extraites de ces rapports.

3. RESULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les stations d'épuration sur le territoire ont les capacités et performances suivantes :

STEP de NEYDENS : Beaumont, Feigères, Neydens, Présilly

Capacité et traitement	6 000 EH – 7500 EH
Type de traitement	prétraitements, biologie à boues activées, déshydratation mécanique des boues
Performances attendues	Selon arrêté préfectoral : DBO ₅ sortie: 9 mg/l avec rdt minimum 96% DCO sortie : 40 mg/l avec rdt minimum 92% MES sortie: 35 mg/l avec rdt minimum 85% NH ₄ -N sortie: 2 mg/l avec rdt minimum 96%
Nombre de raccordés en 2009	5373 EH
Volumes traités en 2008	496 494 m ³ , soit moyenne de 1360 m ³ /jour pour capacité de 1650 m ³ /jour 32 841 m ³ by-passés sur l'année
Charge traitée	Charge globalement OK pour tous paramètres sauf pics sur DCO et DBO ₅
Qualité du traitement (autosurveillance)	12 contrôles (bilans autosurveillance) avec non respect des valeurs de traitement sur DCO pour 1 analyse et N-NH ₄ pour 2 analyses Directive ERU : STEP conforme Arrêté préfectoral : STEP conforme
Volume de boues extraites	116.8 tonnes de Matières sèches avec destination mixte : 76.9 T en compost (siccité moyenne 19%) 39.9 T en épandage (siccité moyenne de 4.8%) 100 % conformité boues
Destination des boues	plan remis à jour fin 2005 pour l'épandage agricole, compost normalisé
Autres déchets	Données non fournies par l'exploitant
Autre information	Pas de matière de vidange admis sur STEP

STEP de VALLEIRY: Valleiry

Capacité et traitement	3 500 EH depuis travaux d'amélioration en 2006 (1700 EH auparavant)
Type de traitement	prétraitements, biologie à boues activées, déshydratation mécanique des boues
Performances attendues	Niveau D4 soit DBO ₅ sortie: 25 mg/l avec rdt minimum 70% DCO sortie : 90 mg/l avec rdt minimum 75% MES sortie: 30 mg/l avec rdt minimum 90%
Nombre de raccordés en 2009	3 040EH
Volumes traités en 2008	201 119 m ³ , soit moyenne de 551 m ³ /jour pour capacité de 700 m ³ /jour non connaissance des volumes by-passés sur l'année entière
Charge traitée	Charge globalement OK pour tous paramètres sauf pics sur DCO et DBO ₅
Qualité du traitement (autosurveillance)	12 contrôles (bilans autosurveillance) avec non respect des valeurs de traitement sur MES pour 1 analyse Directive ERU : STEP non-conforme (by pass non mesuré) Arrêté préfectoral : STEP Conforme
Volume de boues extraites	22.3 tonnes de Matières sèches avec destination mixte : 20.1 T en compost (siccité moyenne 18%) 2.3 T en épandage (siccité moyenne de 3,3%) 100% conformité boues
Destination des boues	Epandage agricole avec plan à jour , compost normalisé
Autres déchets	Données non fournies par l'exploitant

STEP de VULBENS : Chevrier et Vulbens

Capacité et traitement	1 000 EH
Type de traitement	prétraitements, biologie filtre bactérien
Performances attendues	Niveau D3 soit DBO ₅ sortie: 35 mg/l avec rdt minimum 60% DCO avec rdt minimum 60% MES avec rdt minimum 50%
Nombre de raccordés en 2008	1 382 EH
Volumes traités en 2008	27 573 m ³ * soit un débit moyen journalier de 76 m ³ /j *Volume entrants
Qualité du traitement (autosurveillance)	4 contrôles (bilans autosurveillance) Directive ERU : STEP conforme Arrêté préfectoral : STEP conforme
Volume de boues extraites	Environ 227 m ³ à 6.9% siccité en moyenne, soit 15.8 tonnes de matières sèches
Destination des boues	Epandage agricole avec plan remis à jour en 2007
Autres déchets	Données non fournies par l'exploitant

STEP d'Aire en Suisse : Archamps, Bossey, Collonges et St Julien

Capacité et traitement	600 000 EH
Type de traitement	Prétraitements, décantation primaire physico-chimique et biologie à cultures fixées Digestions primaire et secondaire des boues, déshydratation mécanique et séchage thermique.
Performances attendues	DBO ₅ sortie: 15 mg/l avec rdt minimum 90% MES sortie : 15 mg/l ; NH ₄ -N sortie: 2 (été) ou 3 (hiver) mg/l avec rdt min 85% MES sortie: 15 mg/l P _{tot} sortie: 2 mg/l
Nombre de raccordés en 2008	5 490 EH sur ABC et 11 100 à St Julien
Volumes traités en 2008	64 852 515 m ³
Qualité du traitement (autosurveillance)	50 contrôles effectués : effluents en sortie conformes
Volume de boues extraites	160 599 m ³ de boues brutes = 11 932 tonnes matières sèches
Destination des boues	Incinération

STEP de Chancy en Suisse : Viry

Capacité et traitement	4 500 EH
Type de traitement	Prétraitements, décantation primaire, biologie boues activées, décantation secondaire Digestion-stockage des boues et transport vers Aire
Performances attendues	DBO ₅ sortie: 20 mg/l avec rdt minimum 90% MES sortie: 20 mg/l
Nombre de raccordés en 2008	2 808 EH à Viry
Volumes traités en 2008	402 826 m ³
Qualité du traitement (autosurveillance)	25 contrôles effectués: effluents en sortie conforme
Volume de boues extraites	4 540 m ³ de boues brutes = 96 tonnes matières sèches
Destination des boues	Traitées à la STEP d'Aire

Cette STEP va être réhabilitée prochainement.

STEP de CHENEX : Chênex chef lieu

La station d'épuration de Chênex, de type filtres plantés de roseaux (macrophytes), est dimensionnée pour traiter 615 EH, avant rejet au Nant de Chênex, affluent de la Laire. Elle présente les caractéristiques suivantes :

	Entrée	Sortie
Débit de temps sec	92 m3/jour	
DBO5	37 kg/jour	23 mg/l
DCO	83 kg/jour	105 mg/l
MES	43 kg/jour	35 mg/l
NH4	7.5 kg/jour	5 mg/l

Extrait du récépissé de déclaration au titre de la Police de l'Eau

L'autosurveillance du fermier montre une non conformité du rejet pour le paramètre NH4. Une seule analyse a été réalisée.

L'avis de l'Etat n'a pas encore été rendu.

STEP de JONZIER EPAGNY : Jonzier chef lieu et Vigny

La station d'épuration de Jonzier, de type filtres plantés de roseaux (macrophytes), est dimensionnée pour traiter 600 EH, avant rejet au Nant de la Léchire, affluent des Usses. Elle présente les caractéristiques suivantes :

	Entrée	Sortie
Débit de temps sec	90 m3/jour	
DBO5	36 kg/jour	15 mg/l
DCO	81 kg/jour	100 mg/l
MES	42 kg/jour	35 mg/l
NH4	7.2 kg/jour	5 mg/l

Extrait du récépissé de déclaration au titre de la Police de l'Eau

L'autosurveillance du fermier montre une non conformité du rejet pour le paramètre NH4. Une seule analyse a été réalisée.

L'avis de l'Etat n'a pas encore été rendu.

STEP de SAVIGNY : Savigny chef lieu et Murcier

La station d'épuration de Savigny, de type filtres plantés de roseaux (macrophytes), est dimensionnée pour traiter 400 EH (avec projet d'extension à 800 EH), avant rejet au Ruisseau d'Orgères, affluent des Usses. Elle présente les caractéristiques suivantes pour 400 EH :

	Entrée	Sortie
Débit de temps sec	60 m3/jour	
DBO5	24 kg/jour	15 mg/l
DCO	54 kg/jour	100 mg/l
MES	28 kg/jour	25 mg/l
NH4	4.8 kg/jour	5 mg/l

Extrait du récépissé de déclaration au titre de la Police de l'Eau

L'autosurveillance du fermier montre la conformité du rejet pour l'ensemble des paramètres. Seul 1 analyse a été réalisée.

L'avis de l'Etat n'a pas encore été rendu, pour valider cette conformité.

STEP de VERS : Maison Neuve

La station d'épuration de Vers, de type filtres plantés de roseaux (macrophytes), est dimensionnée pour traiter 550 EH (avec projet d'extension à 750 EH), avant rejet au ruisseau des coppets. Elle présente les caractéristiques suivantes pour 750 EH :

	Entrée	Sortie
Débit de temps sec	113 m3/jour	
DBO5	45 kg/jour	20 mg/l
DCO	102 kg/jour	90 mg/l
MES	68 kg/jour	30 mg/l
NTK	9 kg/jour	10 mg/l

Extrait du récépissé de déclaration au titre de la Police de l'Eau

L'autosurveillance du fermier montre la conformité du rejet pour l'ensemble des paramètres. Seul 1 analyse a été réalisée.

L'avis de l'Etat n'a pas encore été rendu, pour valider cette conformité.

4. INVESTISSEMENTS ET RENOUVELLEMENTS**REALISATIONS 2009****Investissement effectué par CCG, soit Travaux démarrés en 2009**

Travaux réceptionnés en 2009		
St Julien en Gvs	Collecteur route de Feigères	114 000 €HT
Jonzier-Epagny	Collecteur Vigny	1 037 300 € HT (222960 € subvention)
Viry	STEP macrophytes	478 200 €HT (370 429 € subventions)
Viry	Collecteur Essertet	741 750 €HT (316 443 € subventions)
Neydens	Poste de refoulement des Huffins	234 100 €HT
Total		2 605 350 € H.T

Travaux démarrés en 2009 et réceptionnés en 2010		
Vers	Collecteur Vers chef lieu	787'000 € H.T (414 078 € subventions))
Dingy en Vuache Vulbens	Collecteur Raclaz bas Collecteur Fontaine	1 573 200 € HT(586 108 € subventions)
Assainissement Agglomération du Vuache	STEP du Vuache-LOT 1 (réception 2011)	3'688'000 €.HT(montant subventions non arrêté)
Total		6 048 000 € HT

CHANTIERS EN COURS - PROGRAMMATION 2010

Investissement programmé par CCG

Travaux démarrés en 2010		
Chênex	Chef-lieu – Vegnollet – Joira	Estimation à 560 000 €HT
Assainissement Agglomération du Vuache	Collecteur de rejet- LOT 2	270 000 € H.T
Assainissement Agglomération du Vuache	Collecteur de transfert et postes de relevage-LOT 3 et 4	Estimation à 3'100'000 €HT
Collonges	Sous le Clos	Estimation à 100 000 €HT
Saint Julien en Genevois	Rue des fleurs + Perly	Estimation à 120 000 €HT
Saint Julien en Genevois	Rue du Léman	Estimation à 115 000 €HT
Saint Julien en Genevois	Rue des vieux moulins	Estimation à 30 000 €HT
Viry	Travaux- Poste de refoulement la Rippe	157 000 € HT
Présilly	Déviation des colonnes EU-AEP	Estimation à 60 000 €HT
Valleiry – Vubens - Dingy – Chevrier	Etude diagnostique des réseaux	Estimation à 50 000 €HT
Bossey – Collonges	Etude diagnostique des réseaux	Estimation à 40 000 € HT
Total		4 602 000€ HT

PERSPECTIVES

Le programme « Assainissement de l'agglomération du Vuache » se déroulera sur les années 2010 et 2011. Ce programme représente un volet financier très important pour la collectivité (estimation montant travaux 7 060 000 € H.T).

Durant cette période, la mise à jour d'un programme pluriannuel de travaux sera réalisée. Celle-ci prendra en compte :

- Le diagnostic des réseaux existant
- Les coûts travaux du projet « Assainissement de l'Agglomération du Vuache et une « prospective financière affinée »
- Les indicateurs techniques, environnementaux et financiers ayant permis le choix de la programmation

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. PRIX

A / REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance comprend :

- une part fixe, pour rémunérer Véolia Eau pour des frais fixes d'exploitation (pour le personnel essentiellement),
- une part variable au m3 d'eau consommée, pour rémunérer Véolia Eau pour les autres frais d'exploitation,
- une part variable au m3 d'eau consommée, pour que la CCG puisse rembourser ses investissements et amortir les ouvrages.

Cette redevance assainissement 2009 sur les différentes communes est présentée dans le tableau en annexe. En moyenne, par rapport à 2008, la redevance a augmentée de 14 %.

Concernant les principes relatifs à l'application de la redevance assainissement, adoptés en décembre 2002, à savoir :

- application de la redevance assainissement aux « raccordables » d'un nouveau tronçon de réseau d'assainissement dès sa mise en service,
- doublement de la redevance assainissement auprès des usagers qui ne se sont pas raccordés dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout,

ils ont été reconduits en 2009.

B/ TRAVAUX DE BRANCHEMENT SOUS DOMAINE PUBLIC

Les travaux de branchement sous domaine public sont payés par l'utilisateur.

Lorsque le branchement est réalisé dans le cadre d'une construction neuve, l'utilisateur paie son branchement au coût réel.

Lorsque le branchement est réalisé pour une habitation existante, dans le cadre de programme de travaux d'extension de collecte réalisé par la collectivité, l'utilisateur paie un forfait.

Le forfait de remboursement des frais de branchement revu s'élève à 1 280 €. Ce forfait est établi en application de l'article L 1331-2 du Code de la santé publique.

Ces parties de branchements sous voie publique sont incorporées au réseau public, propriété de la Communauté de Communes du Genevois, qui en assure l'entretien et le contrôle de conformité.

C/ PARTICIPATIONS FINANCIERES AU RACCORDEMENT

La tarification de PRE n'a pas été revue en 2009.

La délibération de 2004 reste applicable.

2. ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2009 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL € H.T	5 761 615,58	3 930 835,73	322 891,93	74 157,28	248 734,65

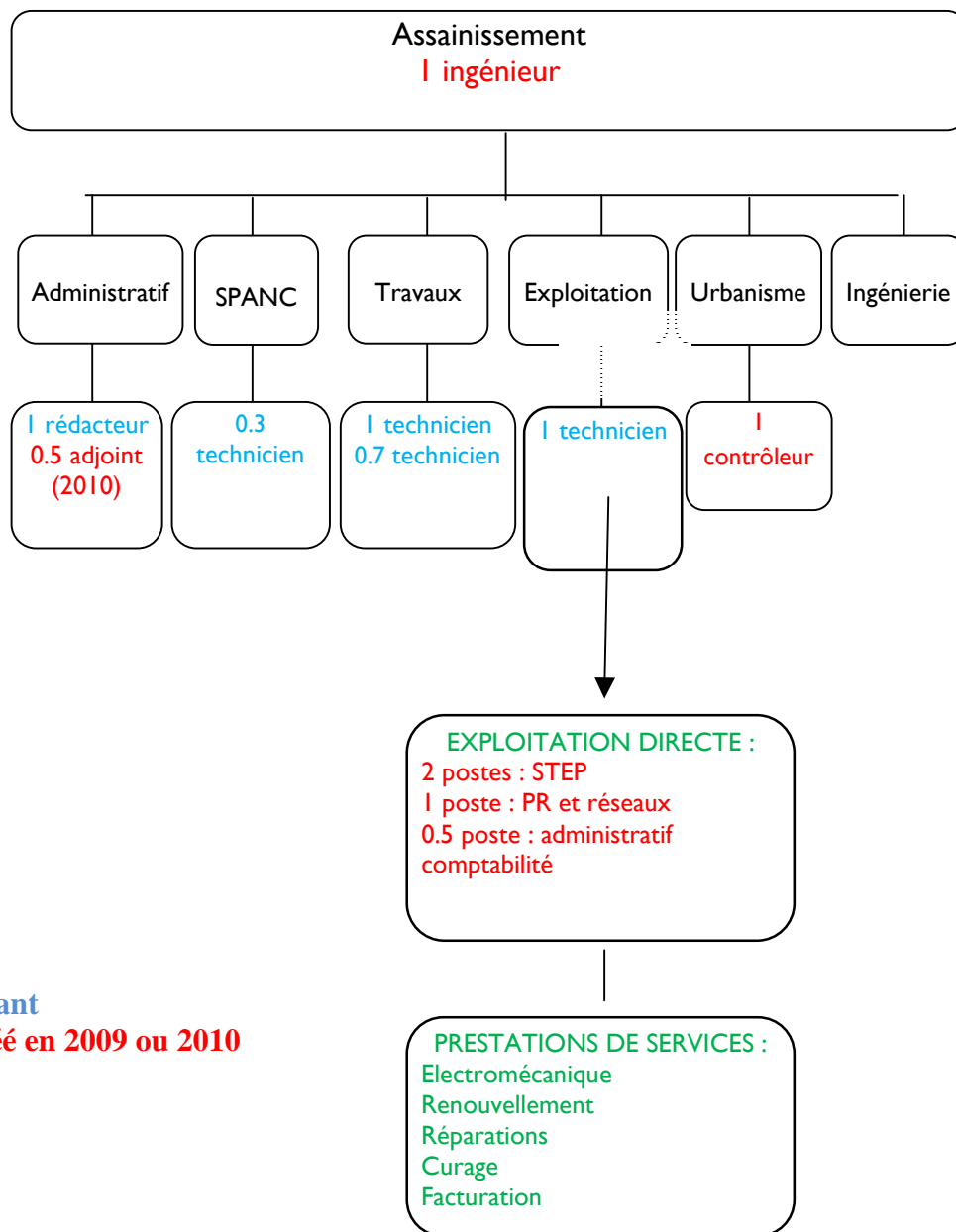
ANNEXES

- ❑ 1. Organigramme du service assainissement retenu par le conseil communautaire

- ❑ 2. Tarification redevances assainissement 2009

- ❑ 3. Extraits des rapports d'activités de Véolia Eau

Annexe 1



(bleu) Existant
(rouge) créé en 2009 ou 2010

ANNEXE 2		Redevance Assainissement au 01 janvier 2009														
Commune		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		total HT (base 120 m3)
		en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	en €HT/m3	au total	
Archamps	part CCG	0,90		0,8141		0,8448		0,875		0,8961		0,9346		1,1538		1,49
	part Fermier		0,90	0,1859	1,00	0,1952	1,04	0,195	1,07	0,2139	1,11	0,2154	1,15	10,83 + 0,1149	15,6	
Bossey	part CCG	0,76		0,7341		0,8048		0,845		0,8761		0,9146		1,1538		1,41
	part Fermier		0,76	0,1859	0,92	0,1952	1,00	0,195	1,04	0,2139	1,09	0,2154	1,13	10,83 + 0,1149	6,24	
Chênex	part CCG	1,22		1,0341		1,0248		1,025		1,0061		1,0046		1,1938		1,45
	part Fermier		1,22	0,1859	1,22	0,1952	1,22	0,195	1,22	0,2139	1,22	0,2154	1,22	10,83 + 0,1149	6,24	
Chevrier	part CCG	1,02		0,8641		0,8848		0,905		0,9161		0,9446		1,1638		1,42
	part Fermier		1,02	0,1859	1,05	0,1952	1,08	0,195	1,1	0,2139	1,13	0,2154	1,16	10,83 + 0,1149	6,24	
Collonges	part CCG	0,76		0,7341		0,8048		0,845		0,8761		0,9146		1,1538		1,49
	part Fermier		0,76	0,1859	0,92	0,1952	1,00	0,195	1,04	0,2139	1,09	0,2154	1,13	10,83 + 0,1149	15,6	
Dingy	part CCG	1,22		1,0341		1,0248		1,025		1,0061		1,0046		1,1938		1,45
	part Fermier		1,22	0,1859	1,22	0,1952	1,22	0,195	1,22	0,2139	1,22	0,2154	1,22	10,83 + 0,1149	6,24	
Jonzier	part CCG	1,22		1,0341		1,0248		1,025		1,0061		1,0046		1,1938		1,45
	part Fermier		1,22	0,1859	1,22	0,1952	1,22	0,195	1,22	0,2139	1,22	0,2154	1,22	10,83 + 0,1149	6,24	
Savigny	part CCG	1,22		1,0341		1,0248		1,025		1,0061		1,0046		1,1938		1,45
	part Fermier		1,22	0,1859	1,22	0,1952	1,22	0,195	1,22	0,2139	1,22	0,2154	1,22	10,83 + 0,1149	6,24	
Valleiry	part CCG	1,03		0,8641		0,8848		0,915		0,9261		0,9546		1,1638		1,50
	part Fermier		1,03	0,1859	1,05	0,1952	1,08	0,195	1,11	0,2139	1,14	0,2154	1,17	10,83 + 0,1149	15,6	
Vers	part CCG	1,22		1,0341		1,0248		1,025		1,0061		1,0046		1,1938		1,45
	part Fermier		1,22	0,1859	1,22	0,1952	1,22	0,195	1,22	0,2139	1,22	0,2154	1,22	10,83 + 0,1149	6,24	
Viry	part CCG	0,82		0,8141		0,8448		0,875		0,8961		0,9346		1,1538		1,49
	part Fermier		0,82	0,1859	1,00	0,1952	1,04	0,195	1,07	0,2139	1,11	0,2154	1,15	10,83 + 0,1149	15,6	
Vulbens	part CCG	0,73		0,7141		0,8048		0,845		0,8761		0,9146		1,1538		1,49
	part Fermier		0,73	0,1859	0,9	0,1952	1,00	0,195	1,04	0,2139	1,09	0,2154	1,13	10,83 + 0,1149	15,6	
Ancien BFNF	part CCG	0,47		0,476		0,4323		0,6572		0,6703		0,6456		0,8409		1,52
	part Fermier		1,12	0,664	1,14	0,7177	1,15	0,4928	1,15	0,4997	1,17	0,5444	1,19	11,71 + 0,4531	15,6	
Saint Julien	part CCG	0,75		0,8547		0,9		0,9025		0,9124		0,9164		1,1300		1,55
	part Fermier		0,98	0,2353	1,09	0,25	1,15	0,2575	1,16	0,2676	1,18	0,2736	1,19	11,34 + 0,1910	15,6	

Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Les chiffres du service

11 100 habitants

3 049 clients

Commune assainie :
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

**Traitement sur l'unité de
dépollution d'Aire en Suisse**

**690 615 m3 d'assiette de
redevance**

42.74 km de canalisation

**4 postes de refoulement
(Norcier, Thérens,
ZAC du Viaduc, A40)**

4 déversoirs d'orage

Communauté de Communes du Genevois – ST JULIEN EN GENEVOIS

Résultats d'exercice 2009

Situation des biens :

Nous avons curé 6 275 ml de canalisations lors d'opérations préventives et curatives.

Le réseau unitaire dans le ruisseau de l'Arande est à renouveler il est considéré comme un point sensible du réseau.

Les réseaux unitaires des la rue des Hutins et du Leman devront être renouveler en réseaux séparatifs.

La mise en place en 2008 de télésurveillance sur le poste de relèvement de Therens à permis de limiter les rejets directs en rivière

Résultats d'exploitation :

Au total, le résultat d'exploitation 2009 est positif.

Détail :

- Produits : 1 014 529 € dont 867 545 € reversés à la CCG

- Charges : 982 252 €



Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Communauté de Communes du Genevois – ancien syndicat BFNP

Résultats d'exercice 2009

5373 habitants

1 953 clients

Communes assainies :

**Beaumont, Feigères, Neydens,
Presilly**

**1 usine d'une capacité de
dépollution totale de 7 500
équivalents-habitants**

496 494 Millions de m3 dépollués

**291 591 m3 d' assiette de
redevance**

57.858 km de canalisation

**4 postes de refoulement et de
relèvement**

2 déversoirs d'orage

Résultats d'exploitation :

Au total, le résultat d'exploitation 2009 est négatif.

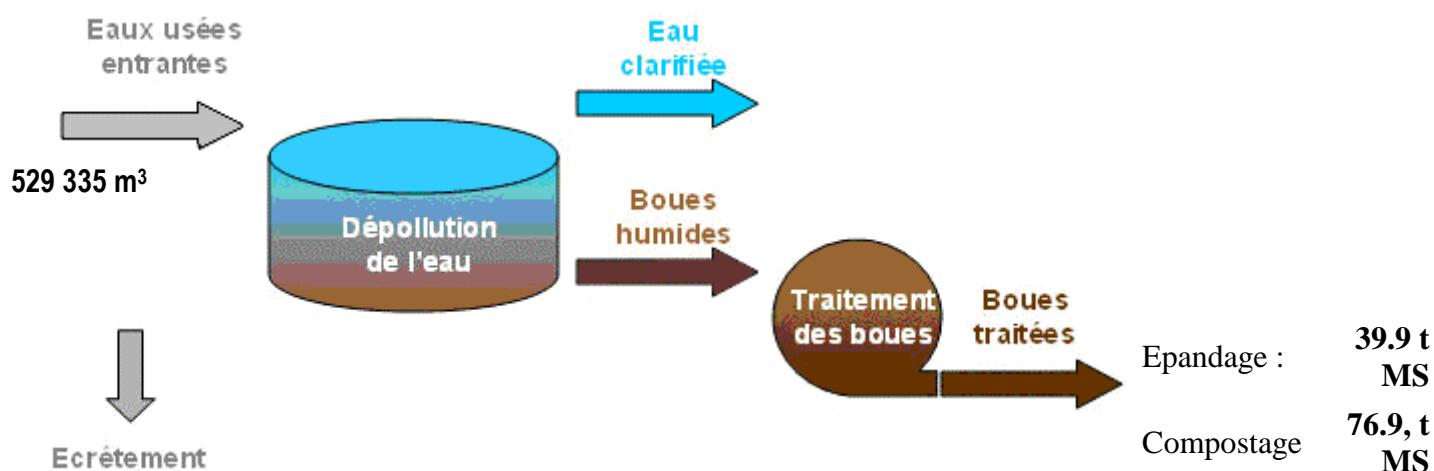
Détail :

- Produits : 445 984 € dont 278 156 € reversés à la CC
- Charges : 513 029 €.

Synthèse du Rapport du Délégué 2009

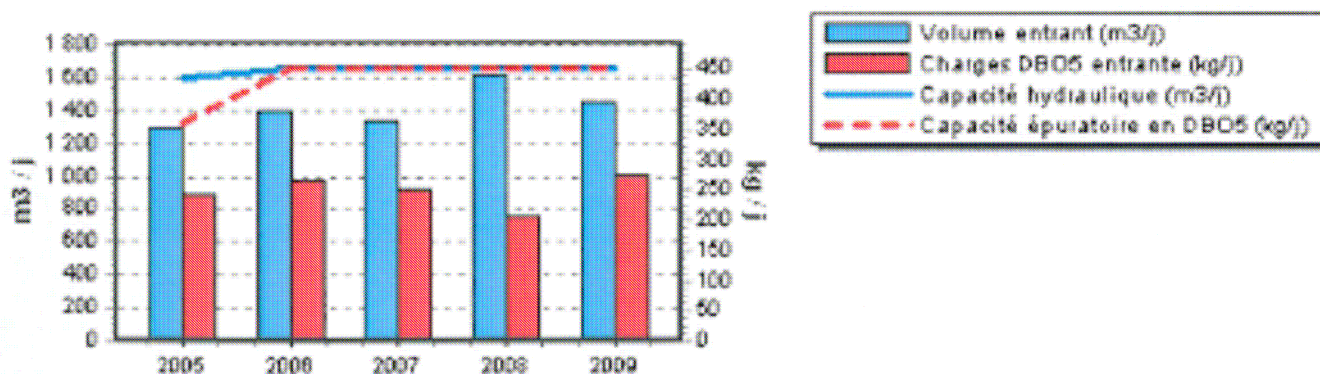
NEYDENS

Les volumes entrants s'élevèrent pour l'année à 529 335 m³, soit un débit moyen journalier de 1 450 m³/j. Le maximum atteint est de 8 893 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 15 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 15 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 450 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 7 500 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume entrant (m3/j)	1 295	1 392	1 339	1 607	1 450
Capacité hydraulique (m3/j)	1 600	1 650	1 650	1 650	1 650
Charge DBO5 entrante (kg/j)	245	269	253	208	274
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	360	450	450	450	450



Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	1 450	681	274	410	55,5	55,5	10,9
Capacité épuratoire	1 650	900	450	450	113		
Occurrence de dépassement de capacité (*)	27%	8%	0%	25%	0%		

(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	681	274	410	55,5	55,5	10,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	37,4	5,6	7,0	10,0	15,2	4,8
Rendement moyen annuel (%)	95	98	98	82	73	56
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	92	96	90			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29,8	4,4	5,2	9,2	13,3	3,8
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	40,0	9,0	35,0			

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conformité des performances des équipements d'épuration

	2009
Nombre de bilans en DTG conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)	67,0
Pour information, nombre de bilans en DTG (*)	6
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	274

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

Conformité des rejets d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	58,3	91,7	75,0	66,7	80,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	12	12	12	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	245	269	253	208	274

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Assainissement

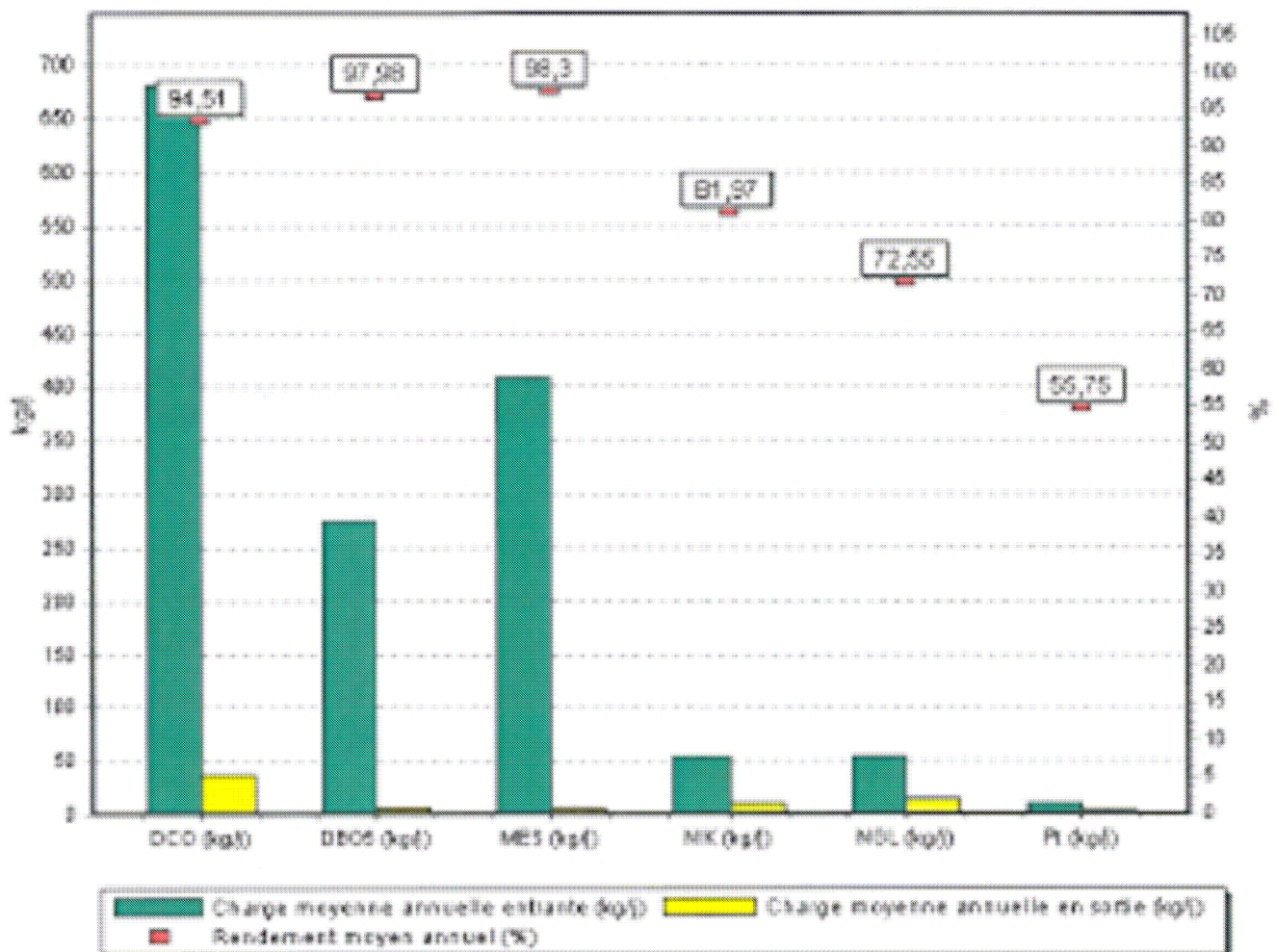


Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Les chiffres du service

16 461 habitants

Communes assainies : ARCHAMPS,
BOSSEY, CHÈNEX, CHEVRIER, COLLONGES-
SOUS-SALÈVE, DINGY-EN-VUACHE,
JONZIER-EPAGNY, SAVIGNY, VALLEIRY,
VERS, VIRY, VULBENS

6 usines de dépollution :

Valleiry de capacité de 1700 EH
(portée à 3500 EH après travaux d'amélioration en
2006)

Vulbens de capacité de 1000 EH

Chênex de capacité 615 EH

**Jonzier Epagny de capacité 600
EH**

Savigny de capacité 400 EH

Vers de capacité 500 EH

**Estimation à 0,22 Millions de m3
dépollués**

**755 437 m3 d' assiette de
redevance**

132.41km de canalisation

13 postes de refoulement

Communauté de Communes du Genevois – 12 communes

Résultats d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2009 est négatif :

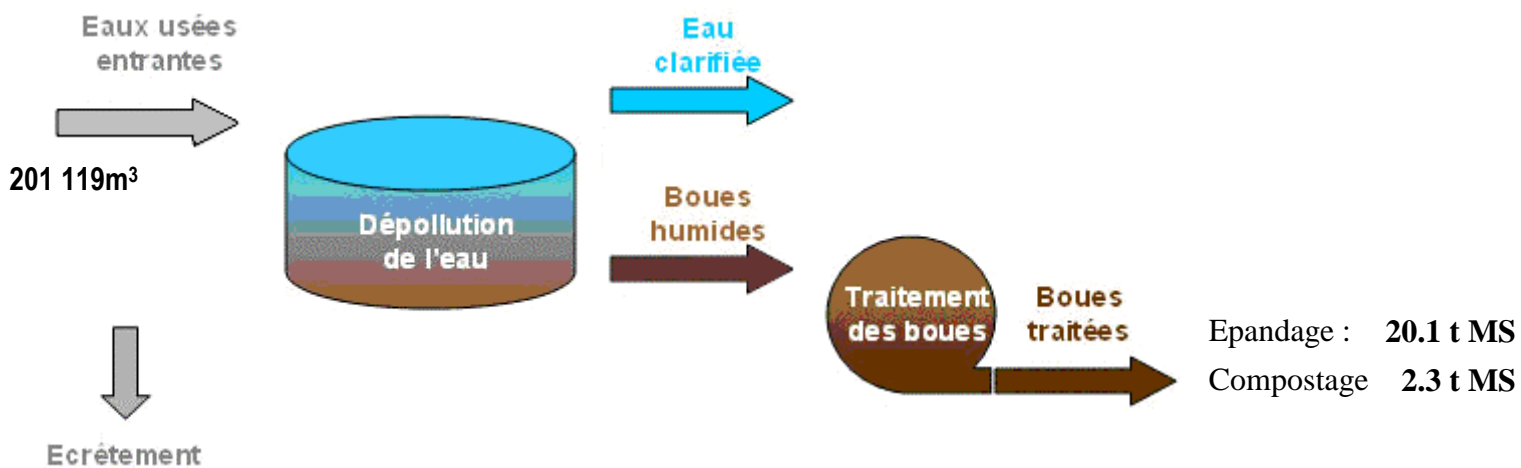
Produits : 1 119 221 € dont 962 665 reversés à la CCG

Charges : 1 150 107 €.

VALLEIRY

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 201 119 m³, soit un débit moyen journalier de 551 m³/j. Le maximum atteint est de 1710m³/j.

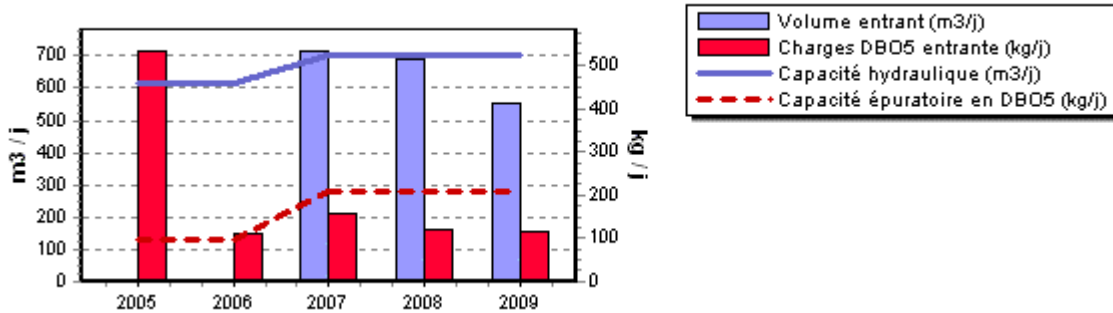
Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 12 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 210 kg de DBO5 par jour. Cela correspondant à une capacité de 3 500 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Volume entrant (m ³ /j)		0	0	712	687	551
Capacité hydraulique (m ³ /j)		615	615	700	700	700
Charge DBO5 entrante (kg/j)		530	111	156	121	114
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)		95	95	210	210	210

Synthèse du Rapport du Délégué 2009



Adéquation de la capacité à la charge

Conformité des performances des équipements d'épuration

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)		0,00	50,00	66,67	75,00
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)		4	4	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)		530	111	156	121

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	551	271	114	130	46,1	46,4	5,2
Capacité épuratoire	700	462	210	280			
Occurrence de dépassement de capacité (*)	17%	8%	0%	0%			

(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

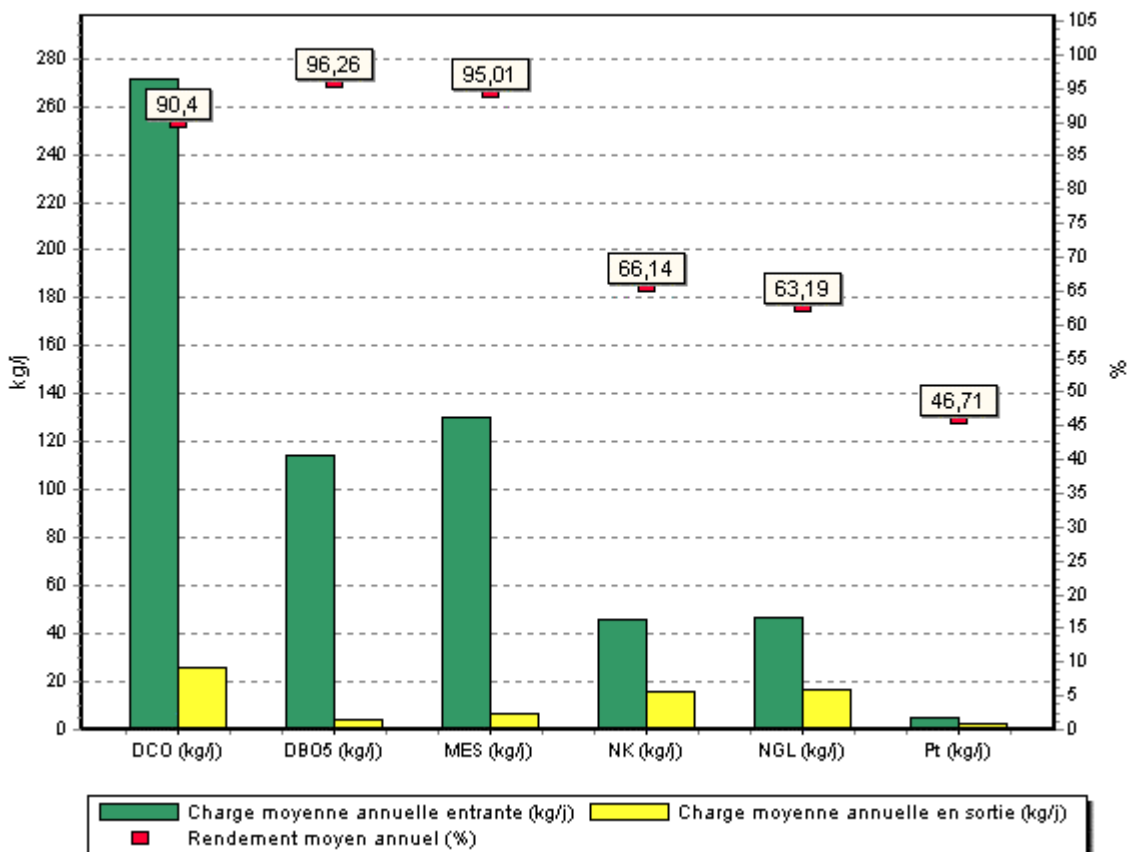
	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	271	114	130	46,1	46,4	5,2
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	26,0	4,3	6,5	15,6	17,1	2,8
Rendement moyen annuel (%)	90	96	95	66	63	47
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75	70	90			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	53,8	8,4	13,5	23,1	24,9	3,4
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	90,0	25,0	30,0			

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.



Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



La prescription de rejet impose le rendement min. ou [OPTION et] la concentration max ou [OPTION et] le flux max.

Conformité des performances des équipements d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de bilans en DTG conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)	50,0	50,0	66,67	75,0	90,0
Pour information, nombre de bilans en DTG (*)		4	4	12	10
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	530	111	156	121	114

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

**Synthèse du Rapport du Délégué 2009****Conformité des rejets d'épuration**

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	50,0	50,0	66,7	75,0	91,7
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	4	4	12	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	530	111	156	121	114

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Conformité à la Directive Européenne		100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	0	0	100	100

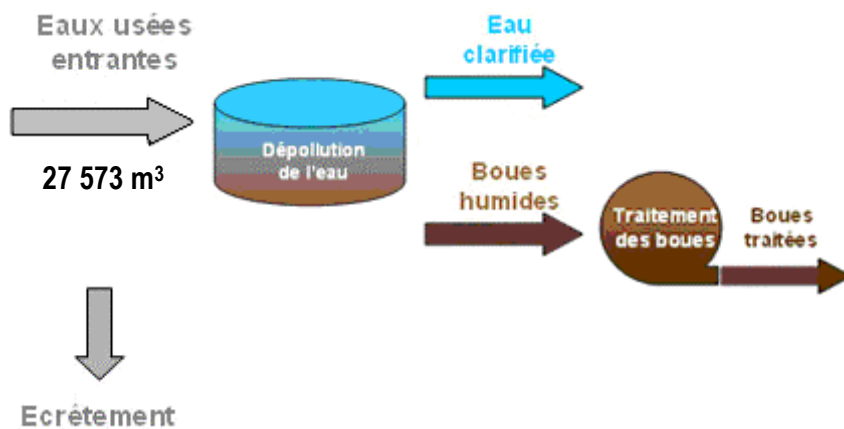
Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)			100	100	100

Synthèse du Rapport du Délégué 2009

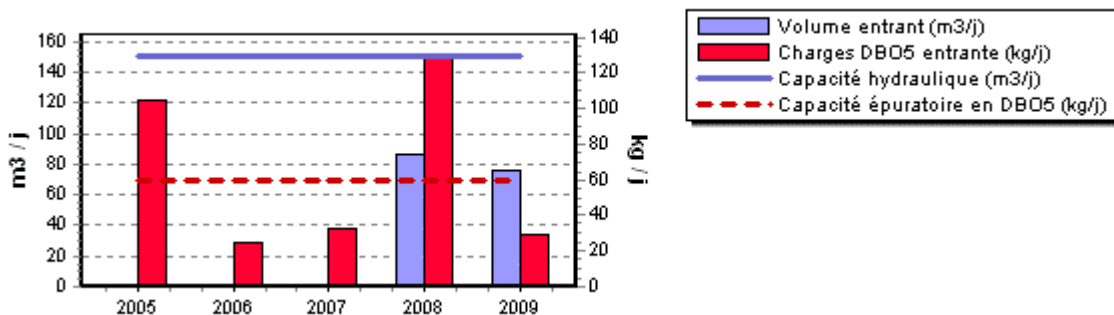
VULBENS

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 27 573 m³, soit un débit moyen journalier de 76 m³/j. Le maximum atteint est de 102 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 4 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 4 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 60 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 1 000 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume entrant (m³/j)	0	0	0	87	76
Capacité hydraulique (m ³ /j)	150	150	150	150	150
Charge DBO5 entrante (kg/j)	105	25	33	129	29
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	60	60	60	60	60



Synthèse du Rapport du Délégué 2009

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	76	60	29	40	5,6	5,6	0,9
Capacité épuratoire	150		60				
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%		0%				

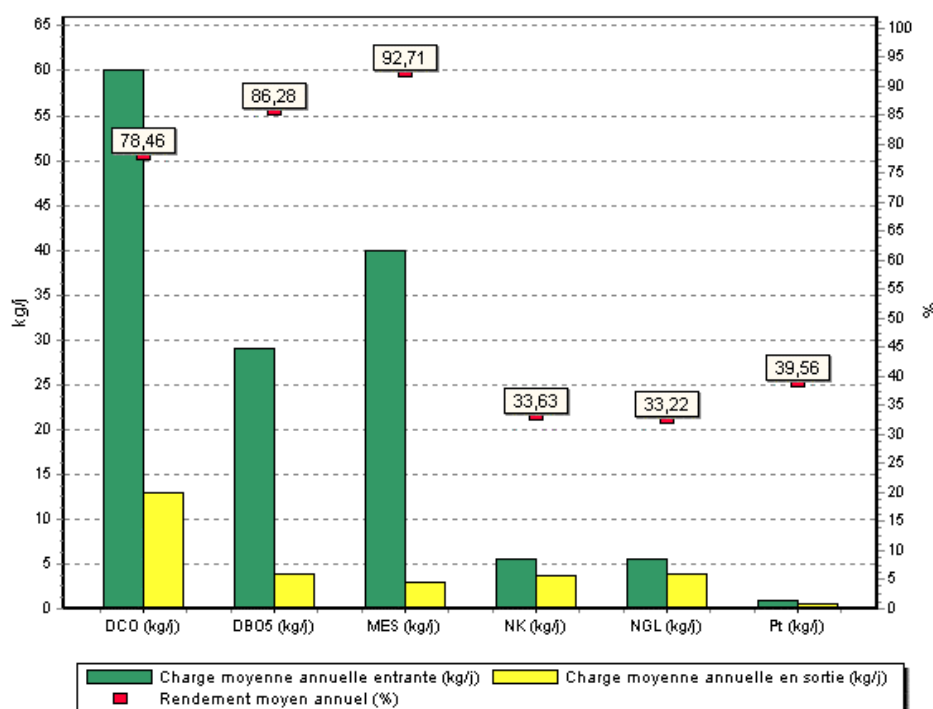
(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	60	29	40	5,6	5,6	0,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	13,0	3,9	2,9	3,7	3,8	0,6
Rendement moyen annuel (%)	78	86	93	34	33	40
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	60	60	50			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	163,1	48,1	37,4	47,7	48,2	7,7
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)		35,0				

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



**Synthèse du Rapport du Délégué 2009**

La prescription de rejet impose le rendement min. ou [OPTION et] la concentration max ou [OPTION et] le flux max.

Conformité des rejets d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	50,0	0,0	75,0	50,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	4	4	4	4	4
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	105	25	33	129	29

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2005	2006	2007	2008	2009
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	0	100	100	100

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS



RAPPORT 2009

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007

I. GENERALITES

1. PERIMETRE

Les communes adhérant à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sont les suivantes :

- ARCHAMPS	- JONZIER-EPAGNY
- BEAUMONT	- NEYDENS
- BOSSEY	- PRESILLY
- CHENEX	- ST-JULIEN-EN-GNEVOIS
- CHEVRIER	- SAVIGNY
- COLLONGES-SOUS-SALEVE	- VALLEIRY
- DINGY-EN-VUACHE	- VERS
- FEIGERES	- VIRY
	- VULBENS

soit 33 703 habitants (recensement janvier 2010).

La CCG a repris la compétence assainissement des eaux usées depuis le 1^{er} janvier 2003. Celle-ci était exercée auparavant par les communes et syndicats à vocation d'assainissement. La compétence assainissement des eaux pluviales est quant à elle restée communale.

La compétence assainissement non collectif a été intégrée par la Communauté de Communes du Genevois en 2003. Un poste de technicien a été créé, et est pourvu depuis le 1^{er} juillet 2006. Cette compétence est effective sur le même territoire que la compétence assainissement collectif.

2. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROJET DU TERRITOIRE

En 2000, la CCG avait établi un schéma général d'assainissement destiné à donner tous les éléments techniques et financiers pour le choix d'infrastructures à mettre en place sur le territoire.

Après la reprise de compétence, la CCG a accompagné les communes qui entraient en révision de leurs documents d'urbanisme pour élaborer en parallèle leurs zonages d'assainissement.

En effet, la loi sur l'eau de 1992 impose aux communes et à leurs groupements de nouvelles obligations, dont la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif :

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones d'assainissement non collectif, où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elles le décident, leur entretien, afin de protéger la salubrité publique.

Sur les 17 communes, 14 zonages ont été élaborés, passés à enquête publique et approuvés ou en cours d'approbation par les communes.

Seules les communes de Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vers ne disposent pas de zonages d'assainissement fin 2009. Néanmoins les zones qui resteront à terme en assainissement non collectif sont identifiées.

3. **CHANTIERS 2009**

La loi prévoyait la création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant fin 2005, mis en place par les communes ou leurs groupements.

Les missions obligatoires du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves, sur dossier
- Contrôle de réalisation effective des installations neuves, sur chantier
- Diagnostic des installations existantes
- Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien de l'ensemble des installations.

Les collectivités peuvent exercer en plus, soit en facultatif, les missions d'entretien des installations, voire les opérations de réhabilitation des systèmes non conformes.

Les élus de la commission assainissement ont entamé début 2005 les réflexions sur la création du SPANC de la CCG. Sur le territoire, 1 000 installations existaient fin 2005 et au vu de la programmation de travaux d'assainissement collectif, seuls 450 resteront à terme en ANC.

Les décisions prises pour le SPANC sont les suivantes :

- le SPANC n'assure dans un 1er temps que la mission obligatoire de contrôle des installations. Il a un rôle de conseil et d'aide aux particuliers pour le montage des dossiers de demande de subvention lors des opérations de réhabilitations pour des systèmes non-conformes,
- En ce qui concerne ces travaux, le SPANC vise :
 - l'amélioration du fonctionnement des systèmes quand ceux-ci ne resteront pas à terme en ANC,
 - la réhabilitation totale des systèmes quand ceux-ci resteront à terme en ANC.
- le SPANC n'organise pas l'entretien des installations mais négociera dans le futur des tarifs de vidange des fosses pour les particuliers auprès de sociétés privées.

Un phasage des contrôles a été proposé en commission assainissement puis validé fin 2006.

Il est prévu :

- que les ANC à terme seront visités en 2 ans (pour mettre tous les usagers au même rythme et surtout pour leur permettre de bénéficier des aides encore intéressantes pour les réhabilitations)
- que les ANC qui ne resteront pas à terme seront visités en 4 ans selon un programme qui prend en compte les échéanciers de travaux collectifs et des points de nuisance connus.

Un technicien a été recruté en juillet 2006 afin d'assurer les missions du SPANC.

Travaux réalisés en 2006 :

- élaboration du règlement du service assainissement non collectif,
- état des lieux du nombre d'usagers par commune,
- établissement d'un plan de communication en direction des usagers,
- mise en place du planning de contrôles pour un début des contrôles courant 2007.

Travaux réalisés en 2007 :

- communication avec réunions publiques,
- démarrage des contrôles diagnostic,
- élaboration des zonages d'assainissement de Saint Julien en Genevois et de Feigères (parallèlement à la révision des PLU).

Travaux réalisés en 2008 :

- poursuite des contrôles diagnostic.

Travaux réalisés en 2009 :

- poursuite des contrôles diagnostic,
- communication avec réunions publiques,
- réalisation des zonages de Collonges-sous-Salève et Neydens (parallèlement à la révision des PLU)

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. ADMINISTRATIF

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, la CCG a traité 18 dossiers de demande de Permis de Construire concernant des installations en assainissement non collectif et à contrôlé 12 réalisation d'installations.

Le règlement de service a été élaboré au cours de l'année 2006. Il a été adopté le 6 novembre 2006, puis modifié le 11 février 2008, pour mettre en place les pénalités à appliquer pour absence du propriétaire au rendez-vous confirmé du contrôle.

Une attention particulière a été portée à la communication envers les usagers. De nombreux documents ont été produits dans ce sens, et des réunions publiques ont été organisées. Lors de ces réunions, tous les usagers concernés par l'assainissement non collectif sont invités.

Le plan de communication s'est déroulé comme suit :

1. division du territoire en 5 zones équilibrées en nombre de filières à contrôler et priorisation des contrôles ;
2. parution dans les bulletins municipaux d'un article explicatif sur le SPANC ;
3. envoi d'un courrier d'explication à chaque usager concerné, expliquant l'existence du SPANC et l'invitant à une réunion publique ;
4. tenue d'une réunion publique par zone ;
5. envoi d'un courrier fixant la date et l'heure du premier rendez vous de contrôle, accompagné du règlement du SPANC ;
6. envoi du compte rendu de contrôle accompagné d'une fiche rappelant les modalités d'entretien des filières.

2. INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés datent de l'année 2006. Pour rappel :

Ordinateur 21" samsung		2 157,07 € HT
Véhicule Peugeot Partner		10 615,00 € HT
Mobilier bureau		430,25 € HT
Téléphone portable		13,00 € HT
Total		13 215,32 € HT

3. BILAN TECHNIQUE

	2009		
	tranche	Réalisés	
Archamps	ANC à terme	Diagnostic : 1	ANC à terme ou raccordement à long terme
Beaumont	ANC à terme	Instruction PC : 1 Diagnostic : 2 (<i>dont 2 échecs, non facturés</i>)	ANC à terme ou raccordement à long terme
Bossey		Instruction PC : 1	ANC à terme ou raccordement à long terme
Chênex	ANC à terme et secteur de Chez Vauthier	Instruction PC : 1 Diagnostic : 18 (<i>dont 2 échecs, non facturés</i>)	ANC à terme ou raccordement à long terme
Chevrier		0	
Collonges		0	
Dingy-en-Vuache		Réalisation de filières neuves : 3	Réalisation
Feigères		Instruction PC : 2 Réalisation de filières neuves : 3	ANC à terme ou raccordement à long terme
Jonzier - Epagny		Diagnostic : 1	Réalisation
Neydens	ANC à terme	Diagnostic : 7	
Présilly		0	ANC à terme ou raccordement à long terme
St Julien		Diagnostic : 1	ANC à terme ou raccordement à long terme
Savigny		Instruction PC : 4 Diagnostic : 4 Réalisation de filières neuves : 2	ANC à terme ou raccordement à long terme
Valleiry		0	ANC à terme ou raccordement à long terme
Vers	ANC à terme et secteur de Bellossy	Instruction PC : 1 Diagnostic : 59 (<i>dont 7 échecs, non facturés</i>) Réalisation de filières neuves : 1	Réalisations
Viry		Instruction PC : 4 Diagnostic : 3 Fonctionnement après travaux : 1 Réalisation de filières neuves : 3	ANC à terme ou raccordement à long terme
Vulbens		Instruction PC : 2	Opérations immobilières

Soit un total de :

- 96 contrôles de diagnostics,
- 16 instructions de PC
- 12 réalisations de filières neuves
- 1 contrôle de fonctionnement après travaux de réhabilitation

Ces contrôles peuvent être classés en 4 catégories : Echec, Satisfaisant, Acceptable et Insatisfaisant.

Les « **échecs** » sont les interventions n'ayant pu être réalisées sur le terrain. Par exemple, lorsque l'abonné est absent, lorsque le bâtiment est désaffecté ou en ruine ou déjà raccordé. Les échecs liés aux absences sont la plupart du temps contrôlés ultérieurement après relance du propriétaire.

Les contrôles jugés « **satisfaisants** » sont ceux dont la filière est complète (prétraitement, traitement y compris des eaux ménagères et rejet éventuel), aux normes et entretenue

Les contrôles « **acceptables** » sont ceux ayant mis en évidence une filière complète, conforme à l'ancienne réglementation ou présentant des dysfonctionnements mineurs facilement corrigibles.

Les contrôles « **non satisfaisants** » sont ceux ayant mis en évidence une filière incomplète (absence de traitement ou même de prétraitement) ou présentant de grave dysfonctionnement ou inadaptées (sous dimensionnement sévère) ou n'étant pas accessible ou inconnues (absence d'accès et/ou d'informations).

Concernant les contrôles de terrain (réalisation de filières neuves et diagnostic de l'existant), les résultats sont les suivants :

Sur 12 contrôles de réalisations neuves :

- 9 « satisfaisants » [75%],
- 1 « acceptable » [8.3%],
- 2 « insatisfaisants » [16.7%],

Sur 96 contrôles de diagnostic :

- 12 échecs (7 ont pu être réalisés lors d'un second passage) [12.5%]
- 1 « satisfaisant » [1%],
- 4 « acceptables » [4.1%],
- 79 « insatisfaisants » [82.4%]

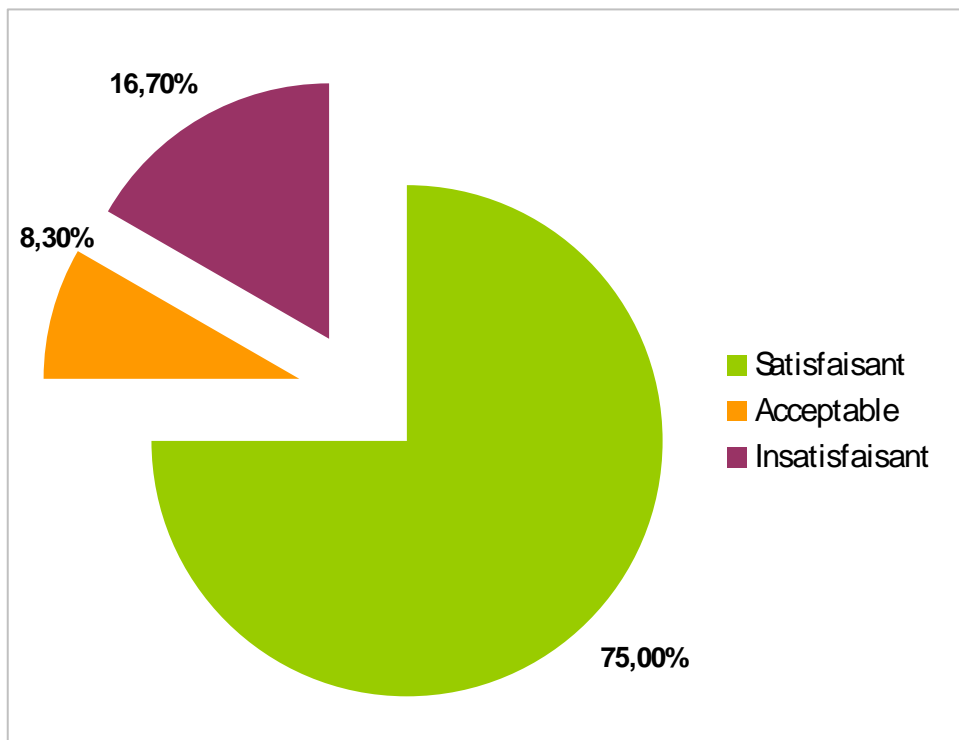


Figure 1 : contrôle de réalisation des nouvelles filières

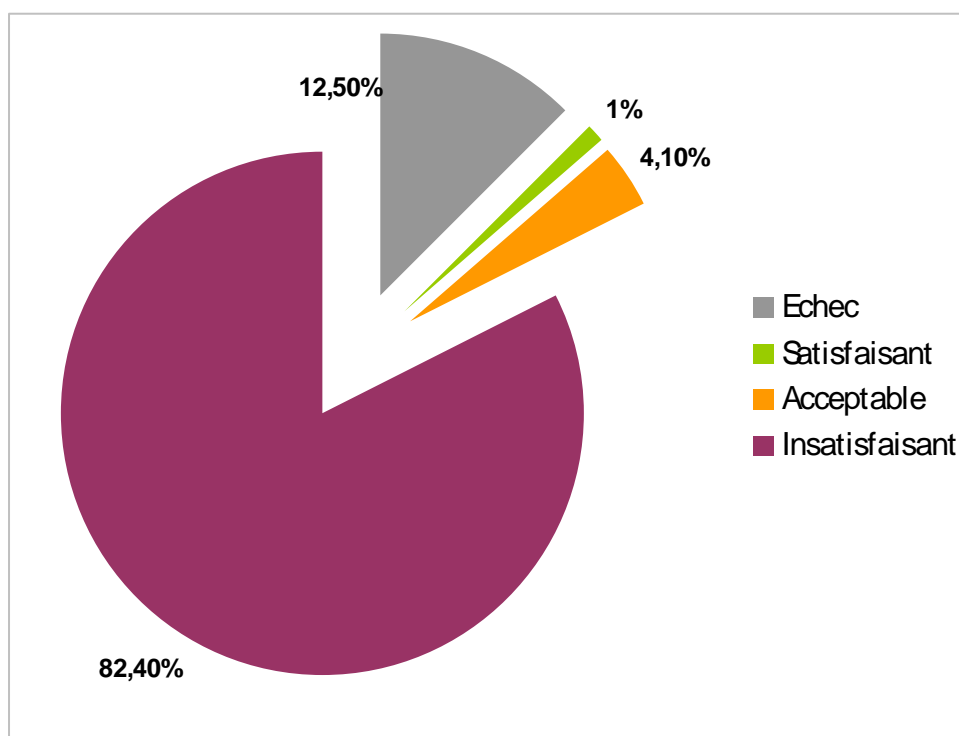


Figure 2 : diagnostic de l'existant

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. PRIX

Les tarifs à appliquer ont été décidés lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2006.

Il a été convenu de facturer un montant forfaitaire lors de la réalisation des contrôles diagnostiques qui a été fixé à 150€ HT pour les installations neuves et à 100€ HT pour les installations existantes lors du contrôle périodique qui a lieu tous les quatre ans.

Le taux de TVA pour ces opérations s'élève à 5.5%.

2. ETAT DE LA DETTE

Néant.